

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14
(3pouvoirs)

Absents : 4

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à dix-huit heures trente,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, NOEL C, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C jusqu'à 19h45, LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M.

Absents :

Excusés représentés :

Mme LE BRUN B qui a donné pouvoir à Mme LE MOIGNE V

Mme THOMINET O qui a donné pouvoir à M. HUBERT C.

M. LEFEVRE T qui a donné pouvoir à M. SIMON F

A partir de 19h45 : M. BRISSET C qui a donné pouvoir à Mme DUCHEMIN I

Excusée non représentée : Mme GOUJON C.

Date de convocation

30/11/2017

Date d'affichage :

28/02/2018

Un scrutin a eu lieu, M. HUBERT C a été nommé secrétaire.

O B J E T

PRESENTATION DU PROJET DE PARKING DES ECOLES

Présence du cabinet d'études TECAM : M. Mathieu FAUCHON et de M. Thomas PASCO représentant le Pôle de proximité des Pieux

Le projet de parking de l'école sera intégré avec le dossier de rénovation du restaurant scolaire et des travaux du groupe scolaire, en raison de l'accès PMR nécessaire aux écoles.

M. PASCO fait un préambule sur la compétence voirie actuelle qui reviendra aux communes au 01/01/2018.

Les élus se posent des questions quant au financement de l'ensemble de ces travaux. Qu'en sera-t-il des attributions de compensation financière avec le retour des compétences vers les communes ?

Le cabinet TECAM fait une présentation vidéo du projet de parking du groupe scolaire ainsi que du projet de voirie/giratoire sur le RD 117 sur lequel viendra se greffer l'accès au parking école.

Il est demandé de revoir les points suivants :

- Réaliser un accès piétonnier jusqu'au nouveau projet de parking ;
- Revoir la possibilité de créer des paliers pour accès PMR près du nouvel escalier / voir pour une rampe en enlevant une partie du muret
- Busage du fossé existant,
- Prévoir un emplacement abri bus sur le parking école pour déplacer celui du parking du fourneau,
- Prévoir accès pour le champ du haut (au-dessus du parking école),
- Réduire les gabions,
- Voir pour la disposition des candélabres,
- Voir au niveau du PLU si besoin de modification car terrains en zone 1AU.

Le DCE est prévu en mars pour un démarrage des travaux en juillet.

Le principe général du projet et les matériaux sont à valider par le conseil municipal.

Ce dossier sera revu à la prochaine réunion de conseil municipal.

Départ de M. BRISSET C. (19h45)

même séance

VALIDATION DE L'ESQUISSE DEFINITIVE DU DOSSIER DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Esquisse définitive d'aménagement du bourg (dossier CAC)

Le projet d'aménagement de bourg était porté jusqu'à maintenant par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. A partir du 01/01/2018, suite au retour de compétence Voirie/Eclairage public vers les communes, il reviendra en très grande partie à la charge de notre collectivité, sans retour de recettes financières correspondantes. On ne sait pas encore comment seront attribuées les attributions de compensation pour ce retour de compétence ni quels en seront les montants.

M. NOEL Cyril présente le projet modifié d'esquisse -version V5.

Au niveau de cette version, le conseil municipal demande que soit modifié dans la partie Nord, ce qui suit : déplacement du stationnement vélos pour le mettre dans le square et remettre à la place du stationnement vélos un massif de petits arbustes.

Après délibération, le conseil municipal valide sur le principe, en tenant compte des modifications sollicitées, le projet d'esquisse présenté.

VOTANTS : 14 - POUR : 13 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

même séance

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018/2019

Mme LE MOIGNE donne un compte rendu du sondage effectué auprès des parents d'élèves au sujet des propositions d'horaires scolaires pour la rentrée 2018/2019, dans le cadre des rythmes scolaires.

47 réponses reçues sur 86 familles interrogées.

Le conseil d'école se prononcera à ce sujet le 11/12/17. Les élus décident donc d'attendre la réunion de conseil municipal du 21/12/17 pour se prononcer sur les horaires à adopter.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

même séance

COMPTE RENDU COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 6 décembre 2017 pour émettre un avis sur la demande d'accès de Mme MILON et M. MARMIGNAT, suite à leur demande de permis de construire n°05058517Q0017 pour une résidence principale.

Un avis favorable a été émis pour un accès de 5 m x 5 m.

Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'accès sollicité.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

même séance

TRAVAUX 2018 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Circulation route de Clibec

Mme SOREL fait part du résultat du sondage effectué auprès des habitants de la route de Clibec. Les habitants de la rue sont favorables à la limitation de vitesse mais pas à la pose d'un dos d'âne ou de coussin berlinois. Ils proposent une chicane.

M. NOEL va étudier la possibilité et le coût de réalisation. Cependant, le délai est trop court pour solliciter un devis, valider l'opération et la présenter au titre des amendes de police 2018. Ce dossier reste à l'étude.

En ce qui concerne la demande de DETR 2018, les travaux de la maison du bourg pour commerce et de la salle polyvalente sont à intégrer dans la demande à adresser pour le 31/01/2018.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

même séance

PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT EDF POUR TRAVAUX CAMPING

Par délibération n°2016-112 du 16/12/2016, il a été décidé la prolongation de la convention EDF/AIE pour les logements des travailleurs EPR Flam 3 sur notre camping, selon l'exposé et les conditions ci-dessous relatés :

Prolongation Convention EDF/AIE pour logements travailleurs

La Commune, EDF et l'AIE (Association Inter Entreprises) ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation de bungalows sur le caravanning de Surtainville en date du 20 décembre 2007, une convention de financement pour l'aménagement du caravanning en date du 20/12/2007, ainsi que deux avenants à la convention en date du 13/03/2008 et du 10/07/2012. L'avenant du 10 juillet 2012 actait une prolongation jusqu'à décembre 2016, date pouvant être de nouveau prolongée en fonction de l'avancement du chantier EPR.

EDF et l'AIE confirment un besoin de mise à disposition des 21 bungalows jusqu'à la fin 2019 du fait de la prolongation du chantier EPR jusqu'à fin 2018 et des opérations de grand carénage avec une activité particulièrement soutenue sur la période 2018-2019.

Aussi, le conseil municipal prend connaissance du projet de convention proposée par l'AIE et EDF pour prolonger la durée jusqu'à fin 2019 et réévaluer les conditions au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- Redevance annuelle fixée à 800€ HT par bungalow,
- Prise en charge par l'AIE, en sus, de l'électricité et l'eau, internet Wifi, les ordures ménagères, le contrôle électrique des bungalows, le contrôle des détecteurs de fumée, la taxe de séjour et l'assurance des bungalows.
- Les bungalows seront transformés par l'AIE selon 2 options possibles, la commune précisera la répartition souhaitée.
- Une remise en état des éléments des bungalows sera financée par l'AIE au fur et à mesure des demandes, lors des états des lieux,
- Lors de la cession des bungalows à la commune, une enveloppe de 500€ HT maximum par bungalow sera prise en charge par l'AIE, octroyée de façon individuelle.

De même, Monsieur Couty représentant EDF, nous a indiqué qu'EDF apportera un soutien financier à la commune sur 4 projets de travaux à réaliser au camping, à concurrence d'une enveloppe maximum de 51300 € HT pour Surtainville.

Le conseil municipal a donc validé le projet d'avenant à la convention tripartite de mise à disposition et d'utilisation des bungalows sur notre camping jusqu'à fin 2019.

Concernant le soutien financier à la commune (budget camping) sur les projets de travaux à réaliser, EDF nous propose un projet de convention de financement pour la réhabilitation du camping municipal – projet EPR FLAMAMVILLE 3, consistant à réhabiliter les équipements suivants :

- Réfection de l'éclairage public du terrain de camping,
- Achat et pose de 21 terrasses couvertes sur les 21 mobil-homes utilisés par l'AIE,
- Réfection des voiries intérieures du camping et de la voirie extérieure accès/sortie terrain EPR zone mobil-homes AIE vers la route du Pou,
- Achat de fournitures diverses pour plantations/haies à refaire au niveau de clôtures de terrains ;

Représentant un coût total prévisionnel de l'opération évalué à 110 462 € HT avec une participation d'EDF à hauteur de 51 300 €.

Ceci entendu, après avoir pris connaissance du projet de convention, et après délibération,

Le conseil municipal valide le projet de convention de financement proposé ci-annexé et autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention de financement des travaux cités ci-dessus entre la Commune de Surtainville et EDF, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

même séance

RETOUR DE COMPETENCE CAC VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Pôle de proximité des Pieux – Convention de répartition des Agents suite à la restitution par la Communauté d'Agglomération de la compétence voirie aux communes et Proposition de création d'un service commun

Le maire expose ce qui suit :

Le 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a décidé de restituer la compétence optionnelle « voirie » au 1^{er} janvier 2018.

L'ancienne communauté de communes des Pieux disposait d'une compétence élargie au titre de la voirie comprenant notamment un service d'exploitation en régie.

A ce titre et selon l'article L5211-4-1 du CGCT, il convient de procéder à la répartition des fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires qui sont chargés, pour la totalité de leurs fonctions, de la mise en œuvre de la compétence restituée. Les fonctionnaires et agents territoriaux non titulaires concernés sont transférés aux communes en application d'une convention de répartition dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Cette répartition est décidée d'un commun accord dans la présente convention qui fera l'objet d'un avis des comités techniques placés auprès de l'établissement public de coopération intercommunale et auprès des communes.

Conformément à sa charte fondatrice, validée par délibération du Conseil communautaire n° 2017-003 du 21 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Cotentin prévoit d'accompagner les retours de compétences vers les communes en proposant une solution de mutualisation avec la création d'un service commun selon l'article L5211-4-2 du CGCT permettant de reprendre le service d'exploitation en régie de la voirie (personnel et matériel).

La base retenue pour la répartition des agents est la surface estimée des voiries communales revêtues.

Certains maires sont déjà favorables à l'adhésion au service commun mutualisé proposé par la CAC. Une convention sera proposée pour un an.

Le maire informe l'assemblée que ces deux sujets seront débattus au prochain conseil municipal et demandent aux élus d'y réfléchir en amont.

même séance

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2017

Le maire expose qu'il avait été prévu de proposer au vote une décision budgétaire modificative 2017 mais par manque d'éléments financiers, cette décision est reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

CAMPING MUNICIPAL

Cahier de prescription du camping municipal Les Mielles

Le conseil municipal valide le cahier de prescriptions de sécurité du camping, mis à jour.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Demande de transmission de mobil home sur emplacement caravaning

M. Boisnel est propriétaire d'un mobil home sur notre caravaning dont il veut faire don à son neveu Mickaël BOISNEL et demande l'autorisation à la commune de le laisser sur place et transmettre ainsi la location de l'emplacement à son neveu.

Après délibération et votes, le conseil municipal y est favorable.

VOTANTS : 14 - POUR : 06 - CONTRE : 05 – ABSTENTION : 3

CAMPING MUNICIPAL : Remboursement de séjour EPR

Un travailleur de l'EPR, client de notre camping, avait payé pour 1 mois de location sur notre camping mais son entreprise l'a déplacé sur un autre chantier au bout de quelques jours. Il sollicite donc la commune pour obtenir un remboursement d'une partie de son séjour pour les jours de non présence pour cas de force majeure.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à lui faire payer uniquement les jours de présence et à lui rembourser la partie de séjour non consommée à partir de son renvoi du chantier EPR, sur présentation de justificatif de son employeur, pour cas de force majeure indépendant de sa volonté.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Horaire garderie

Mme LE MOIGNE fait part qu'il pourrait être envisagé de modifier l'horaire d'accueil le matin à la garderie périscolaire pour le repousser à 07h30 car actuellement seuls 3 enfants sont présents à partir de 7h, ce qui permettrait à la collectivité d'effectuer des économies sur la délégation de service public. Elle fait remarquer également qu'il n'y a pas une grosse fréquentation les semaines comprenant des ponts.

Elle rappelle qu'un avenant de prolongation est prévu avec Canton Jeunes pour la DSP du 01/01/18 au 07 juillet 2018 puis propose que le service soit assuré sous forme de convention pour la période du 09/07/18 au début des vacances scolaires de Noël 2018. Ensuite une DSP pourrait être mise en place à partir du 01/01/2019.

Stationnement gênant

Mme LEGER C rappelle le problème du stationnement gênant et dangereux des véhicules sur le bord de la voirie route du hameau Denis, à hauteur du n°1. Beaucoup plus de véhicules préfèrent emprunter par sécurité la route du Lerry donc la circulation augmente sur cette voie et les riverains s'en plaignent. Il est proposé de prendre un arrêté de circulation pour mettre des bandes jaunes au départ de la route du hameau Denis en venant de l'intersection avec la RD 117.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSANT